CÉDÉ CENTRE D'ÉTUDES EN DROIT ÉCONOMIQUE

20 novembre 2025

13 h 30 à 17 h 30 (Heure de l'Est)

COLLOQUE INTERNATIONAL

La gouvernance numérique en Afrique : Enjeux et perspectives

www.cede.fd.ulaval.ca

PRÉSENTATION

La gouvernance numérique désigne l'ensemble de mécanismes juridiques, politiques, techniques et stratégiques mis en place pour encourager, faciliter et encadrer l'usage et le développement des technologies numériques au sein d'un État, d'une société ou d'une organisation. Elle réfère à l'utilisation du levier du numérique pour promouvoir la participation, la transparence et la collaboration, par le partage d'informations, l'adoption de processus consultatifs ouverts et l'analyse des résultats à partir de données probantes. À l'ère de l'évolution numérique rapide, l'Afrique se trouve à un tournant crucial. Alors que les technologies de l'information et de la communication (TIC) s'imposent comme un levier de développement, les pays africains font, pourtant, face à une série d'enjeux tant structurels, politiques, économiques que culturels qui freinent l'usage efficace et inclusive du numérique. La gouvernance numérique représente, à la fois, une opportunité et un défi majeur pour l'Afrique.

En 2023, un nombre limité de la population africaine avait accès à Internet. En effet, la fracture numérique met en évidence des inégalités persistantes quant à l'accès et à l'utilisation de l'infrastructure numérique au sein du continent africain. La disponibilité même de cette infrastructure, son coût élevé ainsi que le manque de compétences quant à son usage limitent considérablement la transition vers l'économie numérique. Par ailleurs, l'instabilité politique dans de nombreux États africains ainsi que certaines convictions culturelles renforcent les difficultés d'adoption des technologies numériques. De même l'insuffisance d'un cadre juridique solide constitue un obstacle à la mise en œuvre d'une gouvernance numérique efficace en Afrique. L'harmonisation régionale reste faible et les défis liés à la souveraineté numérique, à la cybersécurité, au commerce électronique et à la protection des données personnelles restent considérables.

Malgré ces enjeux, certains domaines connaissent, tout de même, des avancées significatives. Le développement rapide de la téléphonie mobile et du paiement mobile illustre le potentiel d'innovation de l'Afrique dans le domaine des technologies numériques et financières. Cette dynamique alimente, en même temps le développement de l'économie informelle. Loin d'être uniquement problématique, le secteur informel reflète une capacité d'adaptation des opérateurs téléphoniques aux réalités de la population locale.

Ce colloque international, sous forme de webinaire, regroupe des conférenciers et conférencières provenant des milieux universitaires et offre une occasion de faire l'état des lieux et de jeter des perspectives sur les enjeux de la gouvernance numérique en Afrique subsaharienne. Y seront abordées les questions relatives à la souveraineté numérique, du « New Deal Technologique » lancé par le Sénégal et de la problématique de la cybersécurité au Burkina Fasso. Il sera modéré par la professeure Minata Sarr, spécialiste de la gouvernance numérique en Afrique.

DÉROULEMENT

1 Mot d'ouverture

Karounga Diawara, professeur, Faculté de droit, Université Laval

2 Interventions

Modératrice

Minata Sarr, professeure à l'Université numérique Cheikh Hamidou Kane

Les défis juridiques de la souveraineté numérique de l'Afrique à l'ère de la digitalisation

Ledy Rivas-Zannou, professeur, Université du Québec en Outaouais (UQO)

La gouvernance numérique en Afrique : lecture à partir du «New Deal Technologique»

Elysée Tolnan, chercheur au sein du Laboratoire d'études et de recherche en droits humains, droit des affaires, justice et éthique (LER-DHDAJE), Université Gaston Berger de Saint-Louis

Droit de la cybersécurité : entre construction d'un cadre juridique et ambigüités légistiques

Arnaud Nadinga, docteur en droit, chercheur, Université Thomas Sankara et Université de Namur

3 Mot de la fin

Karounga Diawara, professeur, Faculté de droit, Université Laval

FORMATION CONTINUE

MEMBRES DU BARREAU ET DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

Les membres du Barreau et de la Chambre des notaires présents recevront une attestation de participation pour 3 heures.

L'événement peut être déclaré comme une activité de formation continue si le sujet proposé a un lien avec l'exercice de la profession ou leur pratique professionnelle et qu'elle répond aux critères d'admissibilité précisés dans le Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats, le Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires. Les attestations de participation seront envoyées après la validation de la liste de présence. Aucune intervention de votre part n'est nécessaire.

MERCI À NOS PARTENAIRES !

Le colloque est organisé par le professeur Karounga Diawara, directeur du Centre d'études en droit économique (CÉDÉ) de la Faculté de droit de l'Université Laval

CÉDÉ CENTRE D'ÉTUDES EN DROIT ÉCONOMIQUE

Faculté de droit UNIVERSITÉ LAVAL

LASPTD

UGB LER-DHDAJE

OHADA Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
Organization for the Harmonization of Business Law in Africa
Organización para la Armonización en África del Derecho de los Negocios
Organização para a Harmonização em África do Direito dos Negócios